

Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 1909 : petite salle de l'Institut

Autor(en): **Durand, L.**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1909)**

Heft 5

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 1909
petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Edmond MARTIN, président.

1° Communications du Comité.

Soirée.

M. le Président constate le succès de la soirée annuelle du 27 novembre, où furent joués *La Farce de Maître Pathelin* et *L'Épreuve*, et adresse de vifs remerciements à la commission d'organisation.

Bibliothèque.

La bibliothèque a reçu un exemplaire de l'ouvrage de notre collègue, M. E. Claparède, sur la « Psychologie de l'enfant » et une série de numéros de la *Revue de Gymnastique*

Candidature.

M. H. Kernén, comptable, est reçu membre de la société.

2° L'instruction publique à Genève il y a 350 ans,
par M. le prof. H. Mercier.

Dans une causerie très documentée et fort intéressante, M. le professeur H. Mercier expose ce qu'a été, à Genève, l'enseignement depuis ses origines jusqu'au moment où Calvin fonda le Collège et l'Académie. Le résumé qui va suivre ne pourra malheureusement reproduire ni les documents, ni surtout la spirituelle parole de notre savant collègue :

Les souvenirs du Jubilé du Collège sont assez récents pour que cette causerie présente, encore aujourd'hui, quelque in-

térêt. Plusieurs renseignements ont été puisés dans les ouvrages de MM. H. Fazy, Borgeaud, Thévenaz, Roget et Ph. Monnier.

Le premier document existant sur la question de l'enseignement à Genève date du XIII^{me} siècle. En 1227, dans l'enquête dirigée contre l'évêque Aymon de Grandson, on demande à un témoin s'il existe une école à Genève. Il répond qu'on y trouve un magister qui enseigne moyennant finance.

Le 2 juin 1365, l'empereur Charles IV délivre au comte Amé VI de Savoie une bulle l'autorisant à créer une Université. Ce projet n'eut pas de suite. A ce moment déjà on vantait les avantages de Genève et sa position salubre, propice aux études.

Un archiviste du Saint-Siège a mis au jour un document du XIV^{me} siècle rapportant que les écoles dépendaient du chanoine de la chantrerie de St-Pierre, lequel, en 1364, offrit aux enchères la direction de ces classes. Personne ne se présenta. Dès ce moment, les syndics intervinrent dans les questions scolaires et remplacèrent, dans ce domaine, le chantre de la cathédrale.

Le premier pédagogue connu à Genève fut le recteur Jean de la Ravoire (1392-1429).

Qu'enseignait-on ?

Le *trivium* (grammaire, rhétorique et dialectique et le *quadrivium* (arithmétique, géométrie, astronomie, musique), c'est-à-dire les sept arts libéraux. Tout était rapporté à l'Eglise. Si des sciences nouvelles se glissent dans l'enseignement, c'est toujours dans un but pieux et par contrebande. Si, par exemple, on enseigne la géographie, c'est, dit Roger Bacon, parce que « nul ecclésiastique ne doit ignorer la situation des contrées qu'habitent les infidèles et les chemins qui y conduisent ». A Genève, comme ailleurs, régnait la scolastique.

Les petites écoles de quartier devaient être fort peu nombreuses, puisqu'en 1292 on n'en comptait que douze à Paris.

Les maîtres devaient avoir une lettre de maîtrise; il leur était recommandé de ne pas se diffamer mutuellement et d'avoir enseigné sur rue. Les écoles mixtes étaient interdites; c'est seulement au XVIII^{me} siècle, avec Lect, qu'on en a discuté à Genève. L'écolage était minime. Celui qui savait lire, écrire, un peu compter, avait droit au titre de clerc. Les pe-

tites écoles ont formé les ecclésiastiques séculiers ; les réguliers sortaient des couvents.

Les moyens d'enseignement étaient primitifs. Peu ou pas de livres, vu leur rareté et leur prix élevé. Les cahiers étaient écrits sous dictée avec de nombreuses abréviations, pour économiser le papier. Les manuels, alors manuscrits, provenaient des couvents où, dans le scriptorium, les moines les écrivaient avec pas mal de fautes imputées au démon *Titivilitarius* (le vétilleux).

Aux XIV^{me} et XV^{me} siècles, on se servit d'abord de tablettes de bois, puis de cire, ensuite de feuilles de parchemin et de vélin, roulées, pliées, cousues. Charles V de France en possédait un rouleau de onze mètres de longueur. On effaçait avec une pierre ponce et une éponge.

Les élèves portaient, à la ceinture, le cornet contenant le noir de fumée, la gomme, l'eau, le cinabre pour l'encre rouge. Ils utilisaient le stylet, les plumes d'oiseaux, la craie. Le *scriptionale* était une sorte de petit pupitre portatif où se serraient le canif, le poinçon, la règle et le fil à plomb. L'étui à plumes apparut plus tard sous le nom de billette ou calmart. Les enfants de riches avaient des livres enluminés. Les libraires, les papetiers, les parcheminiers, les enlumineurs, les messagers étaient les suppôts des écoles. C'est probablement entre 1470 et 1480 que parut en France le premier livre imprimé.

Le calcul fut enseigné en premier lieu au moyen de cailloux. Plus tard, il exista deux arithmétiques : jetons (abaques) et chiffres arabes. M^{me} de Sévigné faisait encore tous ses comptes avec des jetons.

La discipline s'obtenait par le moyen du fouet.

Dans les traités de zoologie, ou *bestiaires*, les animaux étaient étudiés au point de vue symbolique, sans aucune idée d'observation.

L'esprit de superstition ne manquait pas non plus ; au XVII^{me} siècle, Sorel prétendait que la lettre P résumait tous les malheurs des écoliers : pédant, peine, peur, punition, prison, pauvreté, petite portion, poux, puces, punaises, etc., etc.

Au XV^{me} siècle, Jean de Brogny, évêque d'Ostie, reprend, à Genève, l'idée de fonder un établissement d'instruction supérieure. Le pape Martin V lui octroya l'autorisation de créer une Université des arts. Ce projet n'aboutit pas, par suite de la mort de l'évêque et de la résistance des syndics, qui ne vou-

laient pas permettre à l'Eglise de reprendre la direction des écoles.

Le Conseil général de 1428 décréta la création d'un établissement municipal d'instruction publique. Ce fut, grâce à la munificence d'un généreux citoyen, l'école de Versonnex, installée à Rive, sous le couvent des Frères Mineurs. Ce n'était pas une Université, mais une école publique officielle, par opposition aux petites écoles privées.

L'enseignement primaire et secondaire était son but. Chaque jour, les élèves devaient dire une prière en faveur de Versonnex. Les maîtres, payés par le Conseil, étaient mal rétribués. La gratuité ne fut pas toujours maintenue ; les leçons n'étaient pas régulières ; le recteur pouvait recevoir des pensionnaires étrangers.

Avant la Réforme, l'Ecole de Versonnex connut des troubles et fut même fermée. En 1532, le régent Bigothier, qui lisait les Evangiles et enseignait les nouvelles doctrines, quitta Genève pour se rendre à Morat. La même année, Froment ouvrit pour peu de temps son école du Molard. A ce moment, disparut l'école de Versonnex, qui fut rouverte au lendemain du 21 mai 1536 sous le nom d'école de Rive. Le sort de l'école publique est désormais lié à celui de la Réforme.

Le décret de 1536 a consacré l'obligation, la gratuité et la surveillance des écoles privées, principes qui sont encore à la base de notre loi scolaire actuelle.

De 1536 à 1559, l'école de Rive fut installée dans le couvent des Cordeliers. Son organisation n'était que provisoire ; le local était incommode, délabré et malpropre. L'enseignement y prit une allure religieuse qui ne plaisait pas aux Libertins. Le premier directeur, Antoine Saulnier, leur résista et appela auprès de lui Mathurin Cordier, homme excellent, qui a laissé plusieurs livres, entre autres les « Colloques ». Sous la pression des Libertins, tous deux durent cependant quitter Genève, et l'école de Rive connut de très mauvais jours jusqu'au retour de Calvin (1542). Celui-ci confia la direction de l'école à Sébastien Châtillon, homme d'une érudition remarquable, mais qui ne resta pas longtemps à Genève, la mésintelligence ayant éclaté entre lui et le réformateur.

De 1544 à 1550, l'école alla de mal en pis. Enfin Calvin trouva l'homme qu'il lui fallait en la personne de *Louis Enoch*, régent de 1550 à 1557, et dès lors recteur de l'Académie. Il fit

hommage de ses ouvrages au Conseil. Son successeur, *Jean Barbier*, recteur de l'école de Rive, régent de 3^{me}, fut le premier principal de notre Collège.

Dès lors l'influence de Calvin grandit de jour en jour. Ses ordonnances sont publiées, et, sous son inspiration, l'édifice scolaire est institué. Le 5 juin 1559, les lois régissant le Collège, comprenant toutes les classes, depuis la 9^{me}, et l'Académie avec cinq chaires, sont lues à St-Pierre devant un concours immense de citoyens.

Dès le lendemain s'ouvrirent les classes.

M. le *Président* remercie chaleureusement M. le prof. Mercier pour son exposé captivant et lui exprime la reconnaissance de l'assemblée, fort nombreuse, qui a accueilli avec des applaudissements nourris la fin de cette instructive causerie.

M. *Claparède*, reprenant une idée soulevée par M. Mercier dans le cours de la causerie, relativement à une collection des manuels scolaires d'autrefois, émet le vœu que la Société prenne l'initiative de la création d'un musée pédagogique.

Après discussion, cette proposition est renvoyée au Comité.

3° Revision des Statuts.

L'assemblée procède à cette revision article par article et adopte, avec quelques modifications, le projet publié dans le Bulletin n° 3.

Les nouveaux statuts sont encartés dans le présent numéro.

4° Propositions individuelles.

Néant.

Séance levée à 5 h. 15.

Le bulletinier :

L. DURAND.
